

CERTIFICAT MÉDICAL

attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de
l'Aïkido, de l'Aïkibudo, du Kinomichi ou du Wanomichi
pour les passages de grades et les épreuves techniques des
diplômes d'enseignement

FFAAA-2021-171-NDI-COMMEDICALE – PAGE 5/7

Annule et remplace l'édition du 26 mai 2020

Je soussigné-e Dr. _____

Certifie avoir examiné ce jour, M/Mme _____

Né-e le _____

et n'avoir constaté aucune contre-indication à la pratique en compétition* :

- de l'Aïkido
- de l'Aïkibudo
- du Kinomichi
- du Wanomichi

Nombre de cases cochées : ____

Fait à _____

Le _____

Cachet et signature du médecin :

** Il n'existe pas à proprement parler de compétition dans ces disciplines, mais les situations amenant à la délivrance d'un titre (passage de grade ou épreuves techniques des diplômes d'enseignement) peuvent être considérées comme des équivalents de compétition en raison des contraintes physiologiques plus importantes, avec souvent la volonté de se « dépasser ».*